

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Sous-direction des services
d'incendie et des acteurs du secours

Circulaire du 04 JUIN 2026
relative au programme de formation continue 2027 pour les unités d'enseignement
aux premiers secours des filières de sécurité civile

NOR : INTE2614737C

Le ministre de l'intérieur

à

destinataires in fine

Référence : arrêté du 21 décembre 2020 modifié portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

Conformément à l'arrêté de référence, la présente circulaire a pour objet de fixer le programme 2027 obligatoire de formation continue dans le domaine des premiers secours. Ce programme figure à l'annexe I de la présente circulaire.

Les référents des équipes pédagogiques nationales des services publics et des associations, habilités pour la formation aux premiers secours, ont suivi la formation continue (programme 2027) organisée par la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) au mois de mai 2026. A l'issue de cette formation, ces référents, titulaires de l'attestation de formation continue 2027 délivrée par la section secourisme du bureau du pilotage des acteurs du secours, peuvent procéder à la formation continue de leurs équipes pédagogiques nationales respectives.

L'objectif des équipes pédagogiques nationales susmentionnées est de former au programme 2027 l'ensemble des pédagogues du réseau national (formateurs de formateurs, formateurs) de préférence avant la fin du dernier semestre 2026. Pour ce faire, un dossier, contenant les aides pédagogiques, relatif au programme 2027 est mis à leur disposition sur le portail « RESANA secourisme – organismes habilités », auquel tous les référents des équipes pédagogiques nationales ont d'ores-et-déjà accès. Les messages clés, en annexe III de la présente circulaire, doivent impérativement être délivrés à tous les acteurs de la formation.

Jusqu'au 31 décembre 2026 inclus, toute formation continue (programme 2027) est encadrée par une équipe pédagogique dont au moins la moitié des membres est titulaire de l'attestation de formation continue 2027. Au-delà du 1^{er} janvier 2027 inclus, c'est la totalité de l'équipe encadrante qui doit en être titulaire. Attention : la participation à une formation continue en qualité de membre de l'équipe pédagogique ne permet pas de valider sa propre formation continue.

Les formations continues des formateurs de formateurs et des formateurs, réalisées conformément à la présente circulaire, permettent, en cas d'évaluation favorable de délivrer une attestation de formation continue « programme 2027 » valable jusqu'au 31 décembre 2027, sauf cas de dérogations accordées par arrêté.

Les formations continues des opérateurs (PSC, PSE1, PSE1, SSA L, ...) réalisées à compter du 1^{er} janvier 2027 et conformément à la présente circulaire, permettent de délivrer une attestation de formation continue « programme 2027 » valable jusqu'au 31 décembre 2028.

Les formateurs de formateurs et formateurs qui souhaitent ne plus suivre la formation continue dans la filière pédagogique, peuvent demander une attestation de formation continue d'opérateur. L'organisme de formation ayant réalisé la dernière formation continue de formateur de formateurs ou de formateur lui délivre une attestation de formation continue d'opérateur correspondante au dernier programme suivi (année A). Cette attestation porte validité au 31 décembre de l'année A +1.

Les formations continues aux unités d'enseignements « premiers secours citoyen (PSC) », « premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) » et « premiers secours en équipe de niveau 2 (PSE2) » seront exclusivement dispensées à partir des références techniques nationales PSC et PSE (éditions 2026), disponibles sur le site internet du ministère de l'intérieur à parution de l'arrêté.

Filière opérationnelle

Les formations continues PSE 1 et 2 concomitantes sont autorisées à condition de respecter :

- Le taux d'encadrement prévu par la réglementation relative à la filière opérationnelle de sécurité civile ;
- Un effectif de candidats composé au minimum pour moitié de titulaires du PSE2.

Filière aquatique

Concernant la formation continue de la filière aquatique, la durée est portée à 2h si celle-ci est concomitante avec une formation continue PSE2 (soit 8h de face-à-face pédagogique), et 3h30 en cas de formation isolée. Les formations continues PSE1/PSE2/Filière aquatique sont également autorisées à condition :

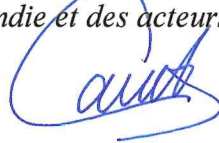
- que le nombre de PSE2 respecte les taux minimums réglementaires de participants (6 ou 13 en fonction du nombre d'encadrants) ;
- que la totalité des participants respecte les taux maximums réglementaires (12 ou 18 en fonction du nombre d'encadrants).

Par dérogation aux dispositions prévues aux paragraphes 2.4 et 2.5 des annexes 3 et 4 de l'arrêté du 15 juin 2024 modifié relatif à la filière pédagogique de sécurité civile, une formation continue concomitante PSE2/filière aquatique peut être encadrée par une équipe pédagogique composée d'un formateur PSE et d'un formateur en sauvetage aquatique.

Le cas spécifique de la formation continue des formateurs de formateurs au sein des services d'incendie et de secours fait l'objet de l'annexe II.

Fait le **04 JUIN 2026**

*Le sous-directeur des services
d'incendie et des acteurs du secours*



E.CANDAS

Destinataires in fine

- Monsieur le préfet de police ;
- Messieurs les préfets des zones de défense et de sécurité ;
- Mesdames, messieurs les préfets de départements ;
- Monsieur le haut-commissaire de la République en Nouvelle Calédonie ;
- Monsieur le haut-commissaire de la République en Polynésie Française ;
- Services publics nationaux et départementaux, et associations nationales habilités pour les formations aux premiers secours.

ANNEXE I

Programme de formation continue 2027

Filière citoyenne / PSC

- Arrêt cardio respiratoire, obstruction des voies aériennes et plaies (focus arrachement de membre)
 - [02PR02 / 07-2026] PSC Obstruction des voies aériennes
 - [02FT03 / 01-2026] PSC Désobstruction par des claques dans le dos
 - [02FT04 / 12-2023] PSC Désobstruction par des compressions abdominales
 - [02FT05 / 07-2026] PSC Désobstruction par des compressions thoraciques
 - [02PR03 / 07-2026] PSC Arrêt cardiaque
 - [02FT06 / 07-2026] PSC Libération des voies aériennes
 - [02FT07 / 07-2026] PSC Compressions thoraciques
 - [02FT08 / 12-2022] PSC Insufflations
 - [02FT09 / 12-2023] PSC Défibrillation
 - [02PR06 / 07-2026] PSC Plaies

Filière opérationnelle

PSE1

- programme PSC + défibrillation automatisée externe, noyade et amputations
 - [05PR03 / 09-2026] PSE① Obstruction des voies aériennes
 - [05FT07 / 09-2026] PSE① Désobstruction par des claques dans le dos
 - [05FT08 / 12-2023] PSE① Désobstruction par des compressions abdominales
 - [05FT09 / 09-2026] PSE① Désobstruction par des compressions thoraciques
 - [05AC05 / 09-2026] PSE① Arrêt cardiaque
 - [05PR04 / 09-2026] PSE① Arrêt cardiaque en équipe
 - [05PR05 / 09-2026] PSE① Arrêt cardiaque en sauveteur isolé
 - [05FT10 / 09-2026] PSE① Compressions thoraciques
 - [05FT11 / 12-2023] PSE① Ventilation artificielle par une méthode orale
 - [05FT12 / 06-2018] PSE① Ventilation artificielle par un insufflateur
 - [05FT13 / 12-2022] PSE① Administration d'oxygène par insufflation
 - [05FT14 / 06-2018] PSE① Mise en place d'une canule oropharyngée
 - [05FT15 / 12-2022] PSE① Aspiration de mucosité
 - [05FT16 / 09-2026] PSE① Utilisation d'un défibrillateur automatisé externe
 - [08AC02 / 06-2018] PSE① Noyade
 - [08PR02 / 09-2026] PSE① Noyade
 - [07AC02 / 09-2014] PSE① Plaie
 - [07PR02 / 09-2026] PSE① Plaie
 - [07FT01 / 12-2022] PSE① Pansement
 - [07FT02 / 09-2014] PSE① Maintien d'un pansement
 - [07FT03 / 09-2026] PSE① Emballage au moyen d'un pansement stérile
 - [07AC03 / 09-2026] PSE① Amputation ou arrachement complet d'une partie du corps
 - [07PR03 / 09-2026] PSE① Amputation et arrachement complet d'une partie du corps
 - [07FT04 / 09-2026] PSE① Conditionner une partie du corps amputée ou arrachée
 - [04FT14 / 09-2019] PSE① Mesure de la température

PSE2

- programme PSE1 + affections liées à la chaleur et Massage utérin
 - [08FT02 / 07-2026] PSE(2) Massage utérin
 - [08AC05 / 07-2026] PSE(2) Affections liées à la chaleur
 - [08PR06 / 07-2026] PSE(2) Prendre en charge une affection liée à la chaleur
 - [08FT03 / 07-2026] PSE(2) Techniques de refroidissement d'une victime

Filière aquatique

- Rappels de la réglementation en vigueur*
 - Arrêté du 15 juin 2024 modifié relatif à la filière pédagogique*
 - Arrêté de 15 juin 2024 modifié relatif à la filière aquatique*
- Communication sur le projet de réforme BNSSA : le nouveau SSA, projet d'arrêté, mise en œuvre,)*
- les techniques pédagogiques à privilégier pour une formation SSA*
- les entrées dans l'eau dans le cadre du sauvetage dans les différents milieux
- la recherche avec et sans apnées
- le remorquage
- les sorties de l'eau
- adaptation des techniques de sauvetage aquatique en lien avec les techniques PSE1-PSE2

* concerne uniquement la formation continue des formateurs de formateurs et formateurs de la filière aquatique.

Annexe II

Formation continue des services d'incendie et de secours

Sous couvert de l'habilitation de la DGSCGC pour la formation aux premiers secours, les formateurs de formateurs, référents des états-majors interministériels de zone de défense et de sécurité (EMIZDS), à jour de formation continue sur le programme 2027 et inscrits sur la liste d'aptitude de la direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises, organisent la formation continue des formateurs de formateurs des services d'incendie et de secours (SIS) de leur zone respective.

Sous couvert de la même habilitation, les équipes pédagogiques des EMIZDS peuvent former des formateurs de formateurs référents pour chaque SIS, autorisés à leur tour à former les formateurs de formateurs du service.

Les procès-verbaux de formation continue devront respecter les dispositions de la circulaire du 15 décembre 2024 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des certificats de compétences et attestations relatifs aux unités d'enseignement de sécurité civile (paragraphe 1.1 « le procès-verbal de formation »), disponible sur RESANA – Organismes Habilités.

Pour fiabiliser et accélérer le processus de distribution des attestations, les formateurs de formateurs orienteront les formateurs de formateurs, ayant reçu une évaluation favorable à la fin de la formation continue, sur le site :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/formation-continue-ff-des-emiz>

ou via le QR Code :



A l'issue de ces formations, les référents zonaux centralisent, contrôlent puis transmettent les procès-verbaux à la DGSCGC (section secourisme dgscgc-secourisme@interieur.gouv.fr), qui vérifie, au regard des données présentes sur démarches numériques puis édite les attestations de formation continue et les expédie en retour. Dans tous les cas, les procès-verbaux et attestations susmentionnés transitent via les EMIZDS, interlocuteurs uniques de la section secourisme en matière de formation continue.

Les SDIS disposant de l'habilitation « formateurs de formateurs » peuvent réaliser ces formations continues sous leur propre habilitation.

ANNEXE III - MESSAGES CLÉS – FORMATION CONTINUE 2027

La présente annexe à la circulaire en lien avec la formation continue 2027 est à destination des équipes pédagogiques nationales, des formateurs de formateurs, et des formateurs. Ces messages sont à **véhiculer dans les formations par les EPN, les formateurs de formateurs, et les formateurs**.

MESSAGES CLÉS EN LIEN AVEC LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES ET INSTITUTIONNELS

Thème	Intention
Diffusion et application des « références techniques nationales » Le citoyen de Sécurité Civile	Les « recommandations » deviennent « références techniques nationales ». Les « références techniques nationales » sont diffusées par un arrêté et accessibles sur le site du Ministère de l'Intérieur. Cette diffusion via un arrêté, renforce ainsi sa valeur normative. Le citoyen est au cœur du dispositif de sécurité civile. Si depuis plusieurs années, cette notion est au centre de sa formation, il convient désormais de l'intégrer pleinement dans la réponse des équipes opérationnelles : mobilisation par une application de citoyen sauveteur, interopérabilité du citoyen sauveteur et des équipes de secours, évaluation de son action et prise en compte de l'impact psychologique chez le sauveteur.
Les liens entre la filière opérationnelle et citoyenne La filière pédagogique	Un opérationnel, par équivalence, détient l'unité d'enseignement PSC. À cet égard, sa formation doit intégrer l'ensemble des composantes du PSC et ainsi lui permettre d'intervenir en qualité de sauveteur isolé sans matériel. Un formateur PSE peut dispenser l'unité d'enseignement PSE, mais également l'unité d'enseignement QQS et PSC. À cet égard, il convient que ce dernier puisse être actualisé sur tous ces contenus.
La valise pédagogique	L'équipe pédagogique nationale de la DGSCGC constitue chaque année « une valise pédagogique » contenant les justifications, les outils et supports pédagogiques nécessaires à la transmission du message. La diffusion de cette dernière doit être la plus large possible, tant à destination des équipes pédagogiques, que des formateurs de formateurs et des formateurs.
Les modifications des « références techniques nationales »	Elles sont issues de certaines recommandations de l'ILCOR¹, de l'AHA² et de l'ERC³. Certains choix effectués relèvent de décisions stratégiques et pédagogiques. Trois principes majeurs ont guidé les modifications actuelles : - favoriser une action précoce ; - simplifier les messages pour une meilleure appropriation des apprenants ; - limiter les erreurs du secouriste et adapter l'action à la réalité du terrain.
Homogénéisation des « références techniques nationales » QQS, PSC et PSE Les points clés	De nombreux ajustements ont été réalisés, permettant d'établir des repères communs entre le PSC et le PSE. Ces repères communs offrent par ailleurs aux intervenants une meilleure compréhension mutuelle de leurs actions. À noter que ces alignements facilitent les allègements d'une formation à une autre, comme indiqué dans les arrêtés. Les fiches techniques présentent un savoir-faire. Elles se concluent systématiquement par des points clés qui servent de références incontournables face aux contraintes propres à chaque situation, qu'il s'agisse d'un contexte d'apprentissage ou d'intervention. Ainsi les intervenants peuvent adapter la technique à leur réalité de manœuvre, dans la mesure où les points clés sont respectés.

¹ ILCOR : International Liaison Committee on Resuscitation, comité international qui réunit les principales organisations mondiales de réanimation, le comité comprend notamment l'AHA et l'ERC.

² AHA : American Heart Association, association américaine à but non lucratif qui constitue un organisme de référence mondiale dans le domaine des soins cardiaques.

³ ERC : European Resuscitation Council, conseil scientifique européen qui œuvre dans le domaine du secourisme et de la réanimation.

Modifications en surbrillance	Indépendamment du programme de formation continue annoncé dans la circulaire, les « références techniques nationales » comportent d'autres modifications ou reformulations. Les formateurs doivent faire l'objet d'une information et d'un accompagnement sur ces modifications n'étant pas au programme, dans le but de leur permettre d'appréhender ces changements dans leur pratique.
Protection des documents	L'ensemble des supports présents dans la valise sont protégés par la DGSCGC, ou leur propriétaire, en CC-BY-NC. Ils ne peuvent pas faire l'objet d'une appropriation par une entité habilitée, ou un organisme tiers. Toute utilisation, même partielle ou modifiée, oblige à mentionner la source , ainsi qu'une diffusion dans les mêmes conditions (CC-BY-NC). La DGSCGC et les propriétaires consentent à une utilisation de ces documents uniquement dans le cadre des formations pour chacune des filières de la sécurité civile. Aucun de ces supports ne peut faire l'objet d'une commercialisation ou d'une appropriation par une entité (ajout de logo, etc.).
Logigrammes	Des logigrammes ont été ajoutés en annexe des « références techniques nationales ». Il convient de prendre en compte qu'ils sont une aide à la compréhension et à la priorisation. Dans tous les cas, les conduites à tenir détaillées dans les « références techniques nationales » priment sur ces logigrammes.
MESSAGES CLES EN LIEN AVEC LES CONTENUS DE FORMATION	
Thème	Intention
Appels au 114	Le 114 reçoit de manière récurrente des appels de la part de formateurs et d'apprenants en formation, dans le but de démontrer le fonctionnement de la plateforme. Le 114 demande de faire cesser cette pratique qui encombre le service de manière inappropriée.
Le Plan Individuel de Mise en Sécurité	Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous. Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. Le Plan Individuel de Mise en Sécurité (PIMS) propose une méthode simple et accessible à tous pour se préparer aux situations exceptionnelles. https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/reagir/comment-se-preparer-face-aux-risques/plan-individuel-de-mise
Les malaises	Au regard de la rédaction passée, l'accent était souvent mis sur la reconnaissance d'une pathologie plus que sur l'identification des plaintes et signes observables, d'autant que de nombreux signes peuvent nécessiter une prise en charge urgente. Il a donc été fait le choix de mettre en évidence l'observation qualitative des signes et des plaintes , dans le but de les transmettre lors de la prise d'avis médical, de manière claire et structurée, sans chercher à poser un diagnostic.
Le jeu pédagogique	Le jeu pédagogique permet aujourd'hui une approche et un apprentissage ludiques, pour tous, en suscitant la motivation . La conception et la mise en œuvre doivent garantir le respect des conditions d'apprentissage pour chaque apprenant. Ce type de technique doit être conçu et intégré dans un cursus, et utilisé, en fonction des besoins du groupe .
Affections liées à la chaleur	Les éléments en surbrillance sont une reformulation des fiches existantes. Les procédures font l'objet d'un ajout majeur, le refroidissement actif avancé , technique importante et vitale. Les messages associés sont : ● « <i>Le refroidissement actif avancé est au coup de chaleur, ce que le massage cardiaque est à l'arrêt cardio-respiratoire</i> » (BSP 200-2, Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris) ; ● Le refroidissement actif avancé prime sur tout transport ; ● Indépendamment du matériel éventuellement utilisé par l'entité, les équipiers doivent s'entraîner à trouver des solutions pour immerger la personne avec les moyens du bord et de manière efficace.

Arrêt Cardio Respiratoire /
Noyade

La technique avec les pouces superposés sur la moitié inférieure du sternum devient **la seule et unique technique** pour réaliser des compressions thoraciques chez le nourrisson. Cette technique est **plus efficace car moins fatigante**.

La technique est identique lors d'une OVA chez un nourrisson en cas d'inefficacité des claques dans le dos.

Suppression des 5 insufflations initiales chez l'enfant, le nourrisson et le noyé. ⁴

Chez l'enfant et le nourrisson, le ratio compressions thoraciques et insufflations demeure **de 15 compressions thoraciques et 2 insufflations**.

Le changement de vecteur de défibrillation par l'équipe de secouristes (passage en antéro-postérieur avec une nouvelle paire d'électrodes) est possible **sur indication médicale** en cas de fibrillation ventriculaire **réfractaire** (après 3 chocs électriques inefficaces).

Dans cette même situation, une équipe médicale sur place peut pratiquer la double défibrillation séquentielle (2 chocs électriques espacés de moins d'une seconde). Le changement de vecteur est recommandé par l'ERC, la double défibrillation séquentielle fait encore l'objet de plusieurs études, mais **est déjà pratiquée par des équipes médicales françaises**.

La pratique délibérée en cycle court (PDCC) est **une technique pédagogique complémentaire**. Elle ne s'oppose pas à la simulation classique, elle a un autre objectif. À chaque équipe de la tester et de l'intégrer dans ses formations.

Elle est **particulièrement indiquée pour l'enseignement des techniques de RCP** (nécessité de disposer d'outils de feed-back). Sans mesure objective, l'évaluation est discutable. La **communication sécurisée** (en boucle fermée) améliore la qualité de la RCP.

C'est bien **sur les signes** que se base le choix de l'action de secours.

La priorité de la prise en charge est **l'arrêt de l'hémorragie ou son anticipation**.

Les apprenants, en particulier PSC, doivent garder à l'esprit le principe de l'action de secours en maintenant la partie amputée au froid sans être directement au contact de la source de froid.

Massage utérin

Aucun matériel supplémentaire n'est nécessaire, il s'agit d'un **geste simple et salvateur**.

Il n'y a pas de risque pour la victime si le massage est mal réalisé, en revanche il y a un risque réel pour la victime si le message n'est pas entrepris. Le massage doit donc devenir un acte réflexe.

En cas de réanimation du nouveau-né à la naissance, **le massage doit tout de même avoir lieu** (situation dégradée).

⁴ Actuellement, aucune étude ne prouve que commencer par 5 insufflations améliore la survie de ces victimes (ILCOR). Cette suppression permet donc une simplification des procédures et de l'enseignement.